

Le mois de mars 2024 termine une fois de plus sur une tendance chaude et humide. Sur le poste de Beauvais la température moyenne journalière se confirme à +1,6°C quasiment identique sur les maximales et sur les minimales. Les précipitations sont en excès de 36 mm sur le poste de Beauvais soit 78% d'excédent, et bien réparties sur le mois donc sans laisser beaucoup de répit pour les interventions de pulvérisation etsurtout de semis . En corolaire, les durées d'insolation ont été en déficit de 34%.

Dans ces conditions les semis prennent du retard notamment en orge de printemps. Pour cette culture, il va désormais être préférable de revoir l'assolement vu les pluies encore annoncées et l'importance de semer en bonnes conditions.

Maigre consolation, les conditions sont peu favorables aux ravageurs, notamment du colza. Par contre douceur et humidité ne font pas bon ménage vis-à-vis du risque sclérotinia.

BLE

Protection phytosanitaire

Vu les conditions, le message de la semaine dernière reste d'actualité. Solder les 2emes apports d'azote, jongler avec la météo pour réguler les parcelles qui le nécessitent avec des spécialités telles que Moddus Evo entre 0,3 et 0,4 L/ha ou Médax Top entre 0,6 et 0,8 L/ha. Attention, les associations type « cycocel » + Moddus ne sont réglementairement plus possibles. Il faudra donc décomposer.

Le fond de cuve maladies reste très important mais hors situation de forte pression rouille jaune, les interventions avant 2 nœuds sont très rarement rentables car on protège des feuilles qui ne contribueront pas au remplissage des grains. Quelques situations à risque particulier (rotations chargées en blé et autre graminées, fatigue des sols, hydromorphie ...) peuvent justifier un antiépiphytisme bien que la maladie soit en recul, mais avec une légère recrudescence cette année.

Penser à cliquer pour avoir Optiprotect

Ce service inclus dans votre abonnement MesParcelles (jusqu'à 5 parcelles) est basé sur un OAD qui vous permet d'anticiper l'apparition des stades clés des céréales d'hiver, mais surtout l'arrivée des principales maladies telles que le piétin-verse, la rouille jaune, la septoriose, la rouille brune, la fusariose des épis sur blé, l'helminthosporiose et la rhynchosporiose sur orge d'hiver.

Si vous vous limitez à 5 parcelles, choisissez les plus représentatives.

Il vous faudra recalibrer le stade épi 1 cm si nécessaire, pour assurer un fonctionnement optimal.

Si vous êtes abonné à MesParcelles, rendez-vous sur votre compte MesParcelles, cliquez sur l'onglet "Services connectés", puis sur "Catalogue de services", sélectionnez "Optiprotect" et suivez la procédure.

Si vous n'êtes pas abonné à MesParcelles, un compte provisoire et limité vous sera ouvert pour bénéficier du service. Contactez sylvie.baltayan@oise.chambagri.fr

COLZA

Vu les stades du colza, il n'y a plus de risque lié aux ravageurs majeurs tels que les charançons de la tige et les méligèthes. Le charançon des siliques sera le prochain ravageur à surveiller mais les dégâts sont généralement limités et les conditions climatiques actuelles ne lui sont pas favorables.

Avec l'avancée de la floraison et la chute des premiers pétales en conditions douces et humides il vaut mieux de concentrer sur le risque sclérotinia.

Le sclérotinia est la principale maladie du colza, même si les attaques sévères sont en net recul depuis plusieurs années. Le niveau de risque peut être ajusté à la parcelle en fonction de la fréquence des cultures sensibles dans la rotation, de l'historique des attaques sur la parcelle, de la densité du couvert et du climat (temps doux et humide avant floraison). Les traitements ne peuvent être que préventifs. Il s'agit de mettre du produit sur les feuilles avant que les pétales contaminés ne se collent par-dessus. Intervenir (si possible!) à la chute des premiers pétales (stade G1). Intervenir trop tôt ou trop tard réduit significativement l'efficacité du traitement.

Stratégie selon le niveau de risque sclérotinia ?

Le choix du fongicide doit tenir compte de l'évolution de la résistance du sclérotinia aux SDHI. Il est conseillé d'éviter l'emploi d'une solution avec un seul d'un mode d'action à base de SDHI, tel que le Pictor Pro (boscalid), et de limiter l'emploi des SDHI à une seule application par campagne. Il convient donc l'associer avec un autre mode d'action efficace pour le premier passage avec par exemple du prothioconazole. En deuxième intervention en cas de floraison très longue, on choisira une solution plus polyvalente à base de triazoles par exemple metconazole (ou prothioconazole s'il n'a pas été utilisé au 1^{er} passage) car on visera moins le sclérotinia qui se gère à G1 et plus les maladies dites secondaires de fin de cycle. Les solutions de biocontrôle restent malheureusement insuffisantes en situation à risque modéré ou élevé, mais envisageable en rotation longues et protection Contans.

Conseil collectif rédigé pour le département de l'Oise mardi 2 avril 2024 (BSV G.C. N°XX). « La Chambre d'Agriculture de l'Oise est agréée par le Ministère chargé de l'Agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF 01762 dans le cadre de l'agrément multisites porté par la Chambres d'Agriculture France. Elle est titulaire du contrat d'assurance N° 05038757W/1001 garantissant notamment la responsabilité civile professionnelle pour l'activité de conseil indépendant en préconisations phytosanitaires »

François DUMOULIN , Ingénieur Références Méthodes, Chambre d'agriculture de l'Oise à l'Odase.

Message rédigé à partir d'observations ponctuelles sur des parcelles de référence (parcelles fixes ou flottantes du réseau d'épidémiosurveillance du territoire, BSV, groupe DEPHY, plate forme régionale d'expérimentation) et locales, par les conseillers et techniciens de la Chambre d'Agriculture de l'Oise, F.Dumoulin, L.Godet, L.Légrand, M.Marie, J.Martin, O.Philippe, S.Wieruszski. Les messages sont adaptés au contexte global du département de l'Oise, sans pouvoir prendre en compte toutes les spécificités locales ou parcellaires, ni les objectifs de l'agriculteur. Les produits phytosanitaires ne sont cités qu'à titre d'illustration, indépendamment de tout intérêt particulier et commercial. Chaque produit cité pointe un lien vers le site [e-phy](#) du MAAPAR, donnant accès à aux données réglementaires (n° d'AMM, matières actives, dosages, usages, DAR, ZNT, nombre d'applications maximales, bonnes pratiques,...). L'utilisation des produits phytosanitaires et la décision d'intervenir restent sous l'entière responsabilité des exploitants et opérateurs en exploitation agricole.

Lire l'étiquette du produit commercial avant son utilisation.

Agrément et garantie assurantielle : la Chambre d'Agriculture de l'Oise est agréée par le Ministère chargé de l'Agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF 01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA. Elle est titulaire du contrat d'assurance N° 05038757W/1001 garantissant notamment la responsabilité civile professionnelle pour l'activité de conseil indépendant en préconisations phytosanitaires. »